

**Jean-Claude MARTIN**

# **DEMOCRATIE**

**le nom volé  
d'une idée violée**

**CONCLUSION**

**GENERALE**

Parmi les termes politiques les plus usités, celui qui emporte la palme est, sans doute, le mot **démocratie**. Mais il est employé à tort et à travers. Censé recouvrir le sens d'un concept fort et clair, il est galvaudé. Il sert à nimber de son aura des déclarations et postulats divers et variés, imprécis, parfois même opposés à ses principes, mais utiles à ceux qui veulent séduire ou abuser. Le mot volé, l'idée qu'il était censé recouvrir a été affadie, dénaturée, disons tout net, violée, par ses prétendus défenseurs. C'est de ce constat, d'un **embrouillamini de définitions hétéroclites**, qu'est partie notre étude.

Il fallait bien constater cette énormité, qu'un tel mot restait encore à définir. Et la tâche était réputée impossible – dans le sens où aucune définition ne serait acceptable par tous. Pourtant, on devrait savoir de quoi l'on parle ensemble, si l'on veut pouvoir discuter de démocratie, ou même, simplement, de politique. Il convenait donc d'aborder le sujet avec le maximum d'objectivité, en se gardant des impressions ou convictions acquises, des préjugés et des a priori. Il paraissait y avoir avantage à ne pas se fixer, comme seul objectif, une toujours discutable **définition essentielle**, mais, fort de l'exemple scientifique, de tenter une caractérisation graduée. Formuler un **degré de démocratie**, non pas à la place de la définition, ni à défaut, mais en plus, permettrait d'évaluer et comparer entre eux, les régimes existants, de la tyrannie à la démocratie idéale, en espérant que la référence à ces limites ne ferait pas plus objet de contestation qu'en mathématiques, celle qui est faite au zéro et à l'infini.

Il est ressorti du premier examen, que définir la démocratie à partir de la « chose » qu'elle désigne – les systèmes politiques anciens ou actuels qui portent son nom ou se réclament d'elle –, ne convenait pas : ils sont tous différents et intègrent dans leur organisation d'autres principes ou critères, liés à des objectifs pluriels. C'est l'**idée de démocratie**, donc, que nous avons recherchée, en pensant, comme l'*escholier* de *Faust*, que le mot devait *toujours* la contenir et que, pour la trouver, il fallait, à l'instar de l'héroïne de *L'Art de la Joie*, le « *nettoyer de la moisissure et des incrustations de siècles de tradition* » et d'Histoire.

Nous avons repris, avec sans doute l'idéalisme naïf de ces personnages de théâtre et de roman, mais aussi la croyance du

chercheur en l'efficacité du recommencement critique et rationnel des recherches infructueuses, l'étude, tant de fois menée précédemment, du mot grec *demokratia*, créé à partir de *demos* (peuple) et *kratos* (pouvoir). Il nous est apparu que le petit trait de plume qui unissait ces termes forts et qui, écrasé par leur stature, pouvait passer inaperçu, méritait, tout autant qu'eux, la plus grande considération. Ainsi, si la démocratie est composée de deux éléments fondamentaux, le **peuple** et les **pouvoirs de gouvernement** – car *kratia* n'est pas *kratos* et contient l'idée de système ou d'ensemble –, elle dépend, aussi, de ce lien qui fait l'unité et fonde l'originalité du nouveau mot. Il exprime la **possession** de ces pouvoirs, par le peuple. On voit déjà ressortir que le caractère démocratique d'un régime est susceptible de varier amplement, selon que cette possession est purement de principe, plus ou moins déléguée ou exercée effectivement. L'importance des pouvoirs de gouvernement institués, par rapport à tous ceux qui agissent sur la conduite – gouvernement au sens large –, de la société, joue dans le même sens, puisque ces pouvoirs sont ceux que possède, selon le facteur précédent, le peuple. Au sein de celui-ci, les gens admis à posséder les pouvoirs en question, constituent une proportion plus ou moins grande de l'ensemble de la population et, d'évidence, la démocratisation va dans le sens de l'extension de ce peuple légal.

Voici donc trois paramètres principaux, trois facteurs, de valeur variable, d'une expression simple du degré de démocratie, que nous avons appelée la « **Règle des trois P** ». Elle fournit, à défaut d'une valeur précise, une « grille » d'analyse, à trois critères de base, des régimes et idéologies politiques. Une rapide application, nous a montré, sur quels points essentiels les uns et les autres péchaient et qu'aucune des prétendues « démocraties » n'atteignait un degré élevé.

L'introduction du paramètre de possession, amène à rejeter l'idée qu'on puisse considérer le peuple comme étant l'ensemble théorique, globalisé, personnalisé et désincarné, qu'on nomme « Peuple », avec majuscule. Le peuple **ce sont** les gens<sup>160</sup> !

---

<sup>160</sup> Allusion à l'anglais où le nom *people* est pluriel dans les expressions telles que : *people are, do...* (les gens sont, font...)

En outre, le fait d'avoir pris en compte, comme on doit le faire dans l'étude du fonctionnement de tout système complexe, non pas les seuls éléments (ici des pouvoirs) dédiés à la fonction qu'on souhaite voir réalisée (gouverner la société), mais tous ceux dont l'effet est sensible comme adjonction ou perturbation de la dite fonction (ici tout pouvoir, quel qu'il soit, public ou privé, assez grand, pour agir sensiblement sur le fonctionnement de la société), amène à rejeter l'idée que la démocratie, comme tout type de gouvernement, puisse se cantonner à l'exercice du seul « Pouvoir politique ». C'est ce à quoi l'ont réduite, avec les meilleures intentions, pour l'époque, les Constitutions de nos régimes occidentaux. Une telle entité juridique, même si elle désigne un réel et important ensemble de pouvoirs et si elle est couramment utilisée dans les études juridico-politiques, n'est ni scientifiquement ni pragmatiquement suffisante à représenter les pouvoirs de gouvernement, au sens large, c'est-à-dire ceux qui agissent réellement sur la conduite des Etats, en cette ère post-industrielle et politiquement troublée où, à des titres divers, de nombreux pouvoirs économiques, communautaires, religieux et paramilitaires interfèrent et perturbent, si souvent et fortement, les actions gouvernementales de la plupart des pays.

Toutes ces considérations, nous amènent à cette définition :

**« La démocratie est un régime politique dans lequel le peuple, avec ses classes inférieures, possède les pouvoirs de gouvernement de la société ».**

Il en ressort que **la démocratie est essentiellement une question de pouvoir**, une question de possession de pouvoirs par le peuple. Mais quels pouvoirs sont à considérer, parmi le nombre incalculable et de types variés qui peuvent être dénombrés ? Est-il possible de les sommer, les retrancher, de savoir comment ils peuvent se combiner et faire qu'un grand pouvoir naisse de l'assemblage de petits, tous différents, ou bien d'analyser comment un grand pouvoir complexe peut être démantelé, si une de ses composantes est annihilée ? Pour répondre à toutes ces questions, **il est indispensable de connaître la nature du pouvoir**, s'il en a une, unique, et si elle recouvre tout ce qu'on considère comme pouvoirs – voire même ce qu'on différencie et qui, se révélant de même nature, pourrait lui être assimilé. A l'inverse,

si l'on doute de l'analogie de leur nature, sur la compatibilité d'assemblage de la « substance » dont ils sont faits, on est contraint de les étudier un à un ou catégorie par catégorie et, vu leur nombre, de renoncer à traiter du pouvoir, en termes généraux, indépendamment de ses aspects et manifestations diverses. Or, de l'aveu même de beaucoup de ceux s'y sont intéressés, **le pouvoir demeure une notion confuse et à l'examen des travaux des auteurs principaux, sa nature reste encore à préciser.**

Avant d'être poursuivie, notre étude de la démocratie a donc dû bifurquer vers un **essai de détermination de la nature du pouvoir.** Parmi l'ensemble des travaux socio-philosophico-politiques, ceux qui en ressortent, en particulier de Robert DAHL et de Michel FOUCAULT, pèchent par l'imprécision, le caractère relativement indéfini de la notion d'action, sur laquelle ils se sont appuyés pour le définir. Ce défaut nous a semblé réductible, à partir, d'une part, d'un constat de synonymie, en de nombreux usages, des termes puissance et pouvoir – qu'en anglais, le même mot *power* exprime –, et d'autre part, de l'éclairage que pouvait en donner les deux notions fondamentales, généralisées par la science moderne : celle d'énergie (dont la puissance est dérivée) ou d'énergie-matière et celle d'information – qui regroupe tous les signaux auxquels l'homme est sensible, les connaissances, les ordres et autres éléments immatériels, qui se trouvent dans la constitution des pouvoirs.

Un exemple simple suffit à montrer que l'action, souvent énergétique, peut aussi être seulement informative. Quand il s'agit d'un pouvoir exercé par un sujet A, agissant sur un sujet B (passif ou agissant), on peut démontrer qu'au moins une information a joué le rôle d'une clé de déclenchement d'une énergie et que la plupart du temps, et en ce qui concerne les pouvoirs complexes, c'est un enchaînement de tels appariements information-énergie qui intervient. Cette hypothèse a été analysée. Elle se vérifie sur tout type de pouvoir connu : de destruction, de domination, de dissuasion, de réaction à la domination, de rétribution, de persuasion, de séduction même. La notion de pouvoir potentiel, niée par FOUCAULT est à réhabiliter, parce qu'elle explique simplement qu'un pouvoir de destruction soit pouvoir de dissuasion, avant d'être mis en acte. Le « pouvoir de l'argent » a fait l'objet d'une analyse spéciale, dont on conclut que la monnaie, sous toutes ses

formes, par les échanges divers qu'elle permet et bien qu'elle soit, par nature, une information, est, en fait un équivalent d'énergie potentielle. Réalisant, en pratique, la conversion de biens matériels, en énergie, le commerce, bizarrement, étend dans la vie courante l'équivalence théorique énergie-matière, même si la loi d'EINSTEIN  $E= m.c^2$  ne s'y applique pas. En considérant donc, pour cette double raison que tout bien, toute richesse matérielle, avec l'argent, sont assimilables à de l'énergie, comme le travail des hommes et des machines et ce qu'on appelle dans le langage courant « les énergies » (pétrole, électricité, etc.), on aboutit à la conclusion selon laquelle : **le pouvoir est constitué d'informations clés du déclenchement d'énergies et des énergies déclenchable par chacune de ces informations. Il est de nature info-énergétique.**

Parce qu'on décèle la même nature dans les capacités humaines, notre étude donne raison à HOBBS qui les considérait comme notre premier pouvoir. Mais, pour la même raison, elle donne tort à ceux qui limitent le pouvoir à l'action sur les êtres et affirment qu'il ne saurait s'exercer sur les choses. Le pouvoir de production, important en économie politique, est l'exemple même où cette dichotomie a priori, interdirait toute analyse cohérente.

En se rendant compte que l'information est le propre de l'homme, car elle le construit à travers les gènes, qu'il la reçoit, la traite, la crée, comme aucun autre animal ne sait le faire et qu'il s'en sert pour déclencher son énergie propre et celle des machines ou des autres êtres, on peut aller jusqu'à affirmer que **vivre c'est pouvoir** ! A travers la vie en société, ce pouvoir de vivre peut-être facilité ou entravé, décuplé ou anéanti.

Le type d'organisation de la société est fondamental dans ce sens, ainsi que la position qu'on y occupe, par la possibilité d'accès à d'autres pouvoirs qu'elle peut procurer. Selon ce que nous avons vu de la démocratie, elle devrait être favorable au plus grand nombre. Faut-il encore le vérifier, voir en quoi, pourquoi comment ?

De la même façon qu'on lance, tous les jours, des formules à l'emporte-pièce, en guise de définition de la démocratie, tous les jours aussi, des avis sont donnés, divers et péremptoirs, sur ses avantages,

ses défauts, les propriétés qu'on lui prête. A l'occasion, on l'invoque, pour déplorer qu'on ne la respecte pas – « *c'est scandaleux !* » –, mais, très couramment on la juge molle, inefficace, trop permissive. Les critiques les plus nombreuses viennent, évidemment, des conservateurs, les « gens d'ordre », qui n'hésitent pas à forcer le trait ; ils font, à cet effet, référence à sa forme la plus directe, fomentatrice, selon eux, de pagaille et d'irresponsabilité. Le paradoxe n'est pas mince, qu'à l'inverse, ses partisans n'en défendent le plus souvent, que le modèle relatif, représentatif ou parlementaire. Les uns et les autres, quand ils ne rapportent pas les idées générales qui circulent sur le sujet, expriment, en général, leur conviction, leur sentiment, les conclusions qu'ils tirent de leur expérience particulière ou de leurs connaissances historiques, concernant la démocratie « chose » : tel régime, les faits qui s'y sont passés. C'est important, c'est pragmatique et réaliste. Nous ne pouvons l'ignorer. Mais pour être le plus objectif possible et cohérent avec les premières conclusions tirées de la définition et du degré de démocratie, de la grille d'analyse qui en découle, dont la généralisation de la notion de pouvoir étend l'applicabilité, il faut d'abord examiner, ce que l'idée de démocratie implique et génère comme conséquences qui lui soient caractéristiques, dans la société où elle s'applique. Et cette société ne doit pas avoir, elle-même, au départ, une complexité telle qu'on ne puisse y reconnaître, ce qui découle de la démocratie ou de tout autre critère d'organisation.

C'est pourquoi, nous avons commencé par regarder ce qui pouvait résulter de **l'application de la décision démocratique, dans une société d'individus indépendants** – dont nous n'avons pas a priori différencié les capacités –, confrontés à des choix difficiles. Le support d'étude choisi a été celui du « *random walk problem* ». Les individus ont à choisir, un certain nombre de fois, dans quel sens aller, sans connaître, à l'avance, les conséquences de leurs choix, et ils sont libres d'agir comme ils l'ont décidé. C'est donc, essentiellement, le hasard qui les conduit. Le résultat est que, dans cette extrémité de totale indépendance et liberté, le groupe de départ se disperse progressivement. On peut en déduire que, si l'anarchisme, en tant que réaction à la tyrannie trouve une justification, **l'anarchie, n'est pas recevable comme le modèle absolue de démocratie** qu'elle voudrait être, parce qu'elle fait disparaître la société. **En démocratie absolue, la cohésion sociale nécessite que les volontés** – les intérêts ? – **de**



**chacun coïncident**, ou qu'existe, entre les individus, **un lien social plus fort que « l'attrait » du choix** effectué.

**Dans une société humaine « unie »**<sup>161</sup>, chaque individu est sujet à l'influence de liens sociaux de nature et portée très diverses, du lien à l'espèce, à la famille, à la communauté, jusqu'à ceux qu'impose, par ses lois et la force publique, l'organisation « en vigueur », plus ou moins évoluée. Il apparaît que, selon qu'ils sont immatériels ou matériels, ils sont l'effet sur l'individu d'une information ou d'une énergie. Ils sont donc produits par des éléments constitutifs de pouvoirs (informations clés d'énergie et énergies diverses) dont l'effet est d'autant plus sensible qu'ils seront opposés et altéreront les mêmes types d'éléments de pouvoirs mis en action par la volonté individuelle.

La **décision démocratique**, dans la mesure où elle doit dégager un choix unique, impose une **règle majoritaire** – la plus objective qui puisse être envisagée dans une délibération au suffrage universel ou référendum –, qui entraîne la minorité à ne pas suivre la voie qu'elle souhaitait. Objectivement, il en résulte pour ses membres, une tension entre l'attrait du choix et le lien social, comparable à l'opposition de deux forces en mécanique, et qui revient à celle de deux pouvoirs. On conçoit que de tels conflits puissent aller jusqu'à la désobéissance ou la révolte. Par le seul fait de cette règle, un **pouvoir central émerge**, au moins de la majorité sur la minorité. Il est, certes réversible, si les majorités alternent, car il peut être, tour à tour, favorable ou défavorable à l'individu, mais c'est **un pouvoir que certains subissent, assorti de pertes, au minimum momentanées, de leur liberté d'action.**

Dans la **théorie du contrat social**, selon laquelle tous les citoyens auraient décidé librement qu'il régirait la société, les règles acceptées sont censées ne pas contraindre, donc, ne pas priver de liberté. N'en déplaise à ROUSSEAU et autres, l'objectivité de l'analyse des rapports individu-société, qu'elle soit menée au plan théorique, comme ici, ou selon l'observation des situations, contraint à affirmer qu'**un pouvoir accepté reste un pouvoir subi**, si ses effets sont opposés à la volonté ou à l'exercice des pouvoirs individuels. Il n'y a pas dans le même

---

<sup>161</sup> Le terme signifie, ici, que les individus ne sont plus indépendants.

homme réel, le citoyen qui jubile quand l'être de chair et de sang se lamente ou souffre.

L'idéalisation de la République et du citoyen, empêche de voir que **la bonne démocratie devrait être une démocratie douce** à ses ressortissants. La règle de la majorité est une règle par défaut, celle du consensus, qui exprimerait la volonté de tout le peuple, si elle était possible, serait l'idéale. Il faudrait, pour approcher de ses avantages, qu'aucun vote ne puisse amener de décision fortement nuisible à des particuliers et qu'une attention spéciale soit portée aux intérêts de la minorité. Le Pouvoir y serait peu contraignant et la loi entraverait peu la liberté individuelle. Les tensions sociales resteraient faibles et l'unité indestructible.

Au lieu de cela, indépendamment de toute autre cause, l'accumulation de votes favorables à une même majorité, imposant ses vues sans conciliation, a tendance à provoquer la **génération spontanée des classes sociales**. En effet, en même temps qu'elle renforce le pouvoir central, elle génère une inégalité de pouvoirs individuels qui, si l'on se réfère aux conclusions, tirées sur leurs différentes formes, sont aussi bien attachés aux possessions de biens matériels et d'argent, qu'aux droits purement politiques. *A contrario*, par la possibilité de votes renversant la tendance, ce régime est tout particulièrement apte, si le peuple le décidait, à la **régulation des inégalités**.

L'étude menée montre que si les liens sociaux sont assez forts pour que la société reste unie, la décision démocratique, dans les situations de choix difficiles, conduit à la voie moyenne, qui serait sans génie, voire mauvaise, si les bonnes solutions étaient ailleurs (tout à « droite », tout à « gauche »). Cependant, **la démocratie n'est pas le régime de l'incompétence** ni la « tyrannie des ignorants ». Là encore, une étude statistique simple, démontre qu'il suffit d'une faible proportion de gens connaissant la bonne voie, parmi ceux qui hésitent, et que les influences détournant l'opinion, ne soient pas excessives, pour que le bon choix ait les chances maximum de sortir des urnes. Les régimes démocratiques doivent, pour qu'un tel objectif soit atteint, offrir aux citoyens, la meilleure Education et la plus objective Information, vivifiées par des débats. La République des Sages n'aurait pas plus de **compétence**,

chacun étant, de nos jours « *techno-ignare* » dans ce qui n'est pas sa spécialité, et le tyran, même s'il était bienveillant, ne saurait être omniscient. Ainsi est rejeté un préjugé défavorable tenace.

**L'idée de démocratie est toujours associée à celle de liberté**, dès, même, l'époque grecque. Il est évident que, succédant à une tyrannie ou une oligarchie autoritaire, tout régime, un tant soit peu démocratique, fait accéder à des libertés dont on était privé. Pour autant, n'en déplaise à ceux qui proclament qu'avant tout : « *la démocratie, c'est la liberté !* », d'une part, le mot n'en contient pas directement l'idée, d'autre part, le respect de la règle majoritaire qui détermine la volonté populaire, base de la décision démocratique, prive de **liberté d'action** les minoritaires. La question mérite donc un approfondissement. Elle est d'autant plus fondamentale que **la liberté individuelle de pensée et de décision** est, elle, une condition première de la possibilité d'un exercice objectif et non faussé de la démocratie. Le principe de démocratie n'aurait aucun sens si les délibérations du peuple étaient prises par des citoyens asservis ou contraints dans leurs choix.

Mais la **liberté est une notion complexe** en soi, recouvrant des aspects divers qui ne sauraient être réduits à la liberté de pensée et de décision. **Les philosophes** de toutes les époques y ont consacré de nombreux travaux, dont il ressort davantage la variété des visions qu'on peut en avoir, qu'une unité de conception. Les **déterministes** l'ont niée, la condition humaine étant sujette à tant de limitations. Les **tenants du libre arbitre** de la volonté, la détachant des contingences corporelles, en ont fait, à l'inverse, une caractéristique humaine transcendante et distinctive de celles des autres êtres vivants, inférieurs. Plus récemment, les théories se sont nuancées et affinées, mais il apparaît un écart assez net entre elles et le **sentiment de liberté**, découlant du **bon sens** individuel, qui a tendance à englober les dépendances non ressenties dans la personnalité de chacun, et à attacher une grande importance à la **liberté d'action**.

**Les connaissances actuelles sur la génétique et le cerveau**, permettent de faire la part des choses. Certes, nous sommes soumis à un déterminisme fort qui limite nos possibilités de pensée et d'action, mais il est, en partie, propre à chacun et nous distingue. Il fonde notre

identité, mais notre « moi » n'est pas figé et notre comportement n'est pas déterminé a priori. Notre exceptionnelle capacité de capter, traiter et générer des informations, nous donne, devant les circonstances de la vie, des possibilités de décision et d'action variées, accrues, en outre, par les machines et artefacts divers, dans la création desquels nous sommes passés maîtres. Ainsi, il est indéniable que chaque personne, telle qu'elle est, vit, pense et agit, a une certaine liberté, puisque elle est, en permanence, confrontée à des possibilités multiples et qu'elle choisit. La démocratie qui se fonde, avec celle de pouvoir, sur la notion de peuple, est bien obligée de s'arrêter à une certaine notion de l'individu et de lui reconnaître une certaine capacité de libre choix, sinon, elle est indéfinissable et son fonctionnement impossible.

De la même façon que, faute de pouvoir atteindre la démocratie parfaite, la poursuite d'un degré de démocratie élevé, par démocratisation continue, peut constituer l'objectif d'une action démocratique réaliste, un **projet de liberté** peut être fondé sur l'acquisition d'un maximum de libertés particulières nouvelles, par libérations successives. Cette considération nous a amené à introduire la notion de **liberté dynamique** comme **état consécutif au surpasement de contraintes**<sup>162</sup> – la liberté comme absence de contrainte, ne pouvant exister. Force qui surmonte une force opposée et peut donc agir, donc énergie qui en vainc une autre, mais énergie mue par une volonté, voilà qu'apparaît encore le pouvoir ! La liberté dynamique est celle qu'on acquiert par un rapport favorable de pouvoirs.

Indépendamment de toute notion de morale ou de devoir qui relèvent d'autres critères d'appréciation, on considère, ainsi qu'**un individu est libre, dans une situation donnée de la vie en société, lorsque ses possibilités d'action** – sachant qu'il peut décider d'agir ou de ne pas agir – **sont supérieures à l'opposition des contraintes qu'il subit en la circonstance** (rapports sociaux, nécessités morales et matérielle, exigences de la loi, etc.), c'est à dire tant que son pouvoir

---

<sup>162</sup> Cette conception s'oppose à celle des philosophes, nombreux, qui réduisent le champ de la liberté pour pouvoir la définir, par exemple en postulant que tout ce qui est nécessité de la condition humaine n'est pas contrainte ou bien, qu'elle est le propre de l'« âme », dans un corps imparfait.

s'impose, par son effet, à ce (force énergie ou pouvoir) qui s'oppose éventuellement à lui. En conséquence, **la reconnaissance par le droit de « libertés politiques et sociales »** : liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, de communication des idées, de circulation des personnes, de réunion, droit de grève, etc., **ne saurait être considérée comme l'octroi de réelles libertés, si les conditions ne sont pas réunies pour que les individus aient le pouvoir de les accomplir.** La vision dynamique de la liberté implique que la société donne prioritairement aux faibles, défavorisés, dominés ou abusés, les pouvoirs qui leur manquent. C'est une question d'« esprit des lois » et de leur mise en œuvre par la force publique d'avoir un versant protecteur et favorisant et que le caractère répressif n'en soit pas l'inspirateur premier.

La liberté est donc, comme la démocratie, une question de possession de pouvoirs, et **la démocratie, quand elle est conçue, non pas comme un régime de droit égalitaire, mais de pouvoir populaire maximum est, alors, le régime de la liberté maximum possible,** tout en excluant que cette liberté soit celle « du renard dans le poulailler ».

**L'approfondissement de l'étude de la démocratie** implique que, même s'il était nécessaire, afin de ne pas mêler de trop nombreux et disparates paramètres et faits historiques, de la démarrer sur des sociétés simplifiées, l'on aborde **son application à des sociétés organisées** plus complexes. Sinon, jamais ne serait levé le préjugé selon lequel elle ne peut s'appliquer, directe, qu'à de petits ensembles humains.

**L'objet primordial de l'organisation de la société est exécutif.** Il s'agit, quel que soit le mode de gouvernement général en fonction (patriarcal, monarchique ou démocratique), de répartir entre les individus les tâches nécessaires à la survie, la vie, le bien-être, voire le bonheur de tous – selon le niveau d'efficacité d'organisation atteint et son objectif –, au profit d'une caste ou catégorie sociale, celui des plus « méritants » ou, pour la démocratie, de tous. C'est à partir du **développement** social, ne serait-ce que par la croissance du nombre des membres, qu'apparaît la nécessité de **spécialisation** des individus et groupes (corporations, organes sociaux etc.). Cette méthode humaine, traditionnelle, de résoudre la complexité croissante, s'apparente à la

résolution des problèmes, par parties. On ne peut atteindre ainsi l'optimum absolu et permanent, mais espérer des optima particuliers, plus ou moins durables, en un domaine ou un autre. En général, même si une théorie d'organisation est élaborée, c'est par **diversification** des tentatives et **exploration** des possibilités qu'on procède, pour arriver à une organisation qui s'impose. Ensuite, elle se fixe, jusqu'à ce qu'il apparaisse nécessaire, le plus souvent avec retard, de la modifier. L'organisation des sociétés s'étant stratifiée au cours du temps, n'est assurément pas la meilleure possible. En conséquence, si un **dilemme efficacité-démocratie** semble y exister, il faut éviter de le confondre avec un défaut ou une dilemme d'ordre inférieur qui serait propre à l'organisation établie, hors influence du principe démocratique.

Quoi qu'il en soit, la démocratie, pas plus qu'un autre régime, ne peut s'envisager sans qu'un **système exécutif** des fonctions nécessaires à assurer, soit mis en place. Cela implique donc, une **délégation de souveraineté populaire en matière d'action de gouvernement** et de décision, pour celles qui sont propres à l'exécution des tâches. C'est là que se joue la résolution du dilemme. Soit l'exécutif a trop de pouvoirs et le caractère démocratique du régime est affaibli, soit l'exécutif n'a pas assez de pouvoirs pour bien réaliser les fonctions nécessaires, et l'efficacité sociale en pâtit. La solution consiste à mettre en place un **contrôle de l'exécutif**, avec possibilité de corriger ses dérives, plutôt qu'à trop le ligoter. Ce mode de contrôle doit être décidé démocratiquement et les corrections suivre les délibérations populaires. Il est aisé de concevoir la signification, aujourd'hui, d'une telle conclusion. Le système d'économie de marché en place, qui ne paraît pas pouvoir être changé radicalement – après l'échec des pays communistes –, générant des excès de pouvoir, des injustices et inégalités sociales, ainsi que d'énormes pollutions, il est de plus en plus évident que, dans un sens de démocratie, voire simplement d'humanisme, il doit lui être imposé des règles, concernant, notamment le partage des richesses et les effets sur l'environnement. Cette conclusion rejoint celles de l'économiste STIGLITZ, quand il traite du « *déficit démocratique de la mondialisation* ».

Par le fait qu'il accumule des pouvoirs à une échelle immensément plus grande que celle de l'individu, **tout système exécutif est liberticide**, mais selon la grille déduite que notre analyse, qui permet de

mesurer les divers effets à l'aune du pouvoir au sens généralisé, la réussite d'un exécutif de qualité peut offrir la contrepartie de possibilités nouvelles aux citoyens (par exemple sous forme de pouvoir d'achat) qui leur octroie de nouvelles libertés.

Répartissant les pouvoirs, et les moyens matériels étant des éléments actifs (énergie) de pouvoirs, **la démocratie est un régime de partage des richesses**. C'est la raison pour laquelle, elle ne peut s'épanouir dans un pays trop pauvre.

Le sens large donné à la notion d'exécutif – tout ce qui est utile à l'action, alors que le législatif est relatif à la prise de décision qui précède –, découle de la conception que nous avons dû donner, par objectivité et réalisme, à la notion de gouvernement : tout ce qui agit sensiblement sur la conduite de la société. Ainsi la question de la **séparation de l'Exécutif et du Législatif** en tant que « Pouvoirs » faisant partie du « Pouvoir » central – même si elle est importante, puisqu'il s'agit de pouvoirs fonctionnels considérables –, n'est qu'une des questions d'organisation et de coordination de tous les pouvoirs qui influent sur la conduite de la société, en vue du meilleur fonctionnement possible. A trop focaliser l'attention sur ce problème, auquel on adjoint la question du Judiciaire, on risque d'oublier l'essentiel : le Législatif est à assumer, autant que possible, par le peuple. C'est le souverain ; les autres lui doivent des comptes, car leur fonction est de le servir !

A ce stade, assez de conclusions ont été accumulées pour examiner **en quoi les « démocraties parlementaires »** et tous les régimes représentatifs qui gouvernent l'essentiel des Etats modernes, **se conforment ou s'éloignent des principes et propriétés caractéristiques de la démocratie** et de leurs implications en matière de gouvernement.

Que la grande masse des citoyens puisse, en permanence, effectuer les choix que nécessite le gouvernement de la société, est irréalisable. Outre la nécessité qu'il a de déléguer la conduite de l'action à un Exécutif, **le peuple souverain doit donc, aussi, déléguer à des élus, censés le représenter, la part du domaine législatif qu'il ne peut objectivement assumer**. Il est évident que la somme de ces délégations

atténue le caractère démocratique du régime représentatif. Au delà de la question théorique de représentabilité du peuple ou de conservation de sa souveraineté à travers la délégation, se pose le problème concret de sa représentation par des délégués issus, en grande majorité des classes sociales dominantes et de leaders politiques et gouvernants formés au même moule. Le jeu des partis, la possibilité exagérée de cumul des mandats et de réélections successives, aboutit à la constitution d'une véritable oligarchie politique de profession qui confisque les pouvoirs de gouvernement, dont le peuple est propriétaire. Le lien entre le *demos* et la *kratia*, est largement distendu, sinon défait. A la lumière de l'analyse précédente et de la formulation du degré de démocratie, on se voit contraint de tirer la conclusion, qui en choquera plus d'un, que **les systèmes de démocratie représentative parlementaire, sont bien moins démocratiques qu'on ne le prétend couramment**. Ils sont loin de mériter l'estime qu'on leur accorde, en les considérant comme le modèle établi de démocratie réelle et réaliste. Le fait est encore aggravé, dans leur formule « présidentielle » qui leur donne des attributs de monarchie constitutionnelle et atténuée, même, les pouvoirs du Parlement.

En fait, ce sont, plus que tout, des **Etats de droit**. Cette notion à la mode, rejoint, dans l'esprit de beaucoup de commentateurs politiques et politiciens, la conception limitée qu'ils ont de la démocratie, pour peu que le droit de vote, même appliqué dans des conditions discutables y soit reconnu. C'est en cela qu'il est important de mettre en exergue qu'**une vraie démocratie n'est pas seulement un Etat de droit égalitaire, mais de pouvoir populaire maximum**. C'est au pouvoir qui reste au peuple, tout compte fait, en incluant celui qu'il a sur le gouvernement, que se mesure le caractère démocratique des régimes politiques.

Ceux qui, aujourd'hui, prétendent représenter le meilleur modèle démocratique, sont les « démocraties libérales » et les « social-démocraties » des pays occidentaux. Au regard de la plupart des autres, ces systèmes représentatifs sont, sans conteste, des Etats de droit meilleur, surtout en ce qui concerne le droit électoral et celui d'entreprendre. Mais la « **démocratie libérale** », croyant pouvoir régler le **dilemme libéralisme économique-démocratie**, allie deux principes qui, sans paraître, a priori, antinomiques, sont réellement inconciliables.



Car la « *main invisible* » et supposée « *magique* » du « libre marché » ne régule pas l'économie, dans le sens où, accroissant les richesses pour tous, elle donnerait plus de possibilités (pouvoirs par la possession de biens) à tous. Elle accroît, au contraire, les inégalités en générant de plus en plus de richesses pour les riches et en faisant porter le poids des difficultés économiques réelles ou prétendues, parfois même provoquées, sur les pauvres. Elle recrée une **noblesse de l'argent**, qui vit côte à côte, en s'en protégeant, d'une catégorie de miséreux, en croissance constante, non seulement dans le tiers et le second monde, mais aussi dans les pays développés. Les pouvoirs économiques étendus que cette caste privilégiée a accumulés, empiètent sur ceux des gouvernements légitimes. L'oligarchie politique, dépassée ou complice, n'est plus capable de gouverner dans l'intérêt du peuple qu'elle est censée représenter et servir. Le peuple y perd peu à peu le pouvoir d'exercer ses droits fondamentaux et, a fortiori, sa souveraineté. Dans la jungle économique, la démocratie régresse vers un nouvel « ancien régime » aussi difficile à vivre, pour les classes défavorisées, que celui des royaumes et des empires du passé. La « **social-démocratie** » échouant dans ses intentions, n'en est plus l'alternative possible. Elle ne s'en différencie que par des mitigations qui sont autant d'aveux d'impuissance de ces régimes, que palliatifs à leur caractère démocratique défectueux. La « *mondialisation* » contrôlée par les tenants de la « démocratie libérale », au lieu de répandre liberté et bien être, fait renaître de nouveaux esclavages, généralise la domination de l'argent, détruit, de fait, les égalités de principe et reconnaît la liberté d'abuser au nom de la liberté.

Comment, dans un tel contexte, le peuple peut-il répondre aux appels au civisme que lui adressent les politiciens qui, par système interposé, dont la légitimité les sert, l'ont dépossédé de son dû ? Il lui reste la manifestation qui lui fait prendre conscience momentanément du poids du nombre. Mais il fait souvent les frais de ses révoltes. Le vote sanction qu'il inflige, stigmatisé pour être un acte irresponsable, est en fait, une vraie réponse, seulement décalée, aux questions qu'on aurait dû lui poser. La communion du peuple, dans la dérision ou la satire, qu'artistes et journalistes lancent aux gouvernants ridicules, indignes ou trompeurs, est, quoique momentanément jubilatoire, une satisfaction relative et douce-amère. La déception profonde que le

peuple ressent, risque d'en pousser la majorité, vers un autre excès : le pire choix antidémocratique.

**Existe-t-il une solution ?** Elle ne saurait se limiter à quelques arrangements du type de ceux qu'a explorés, en vain, la social-démocratie, ni aux tentatives de « démocratie sociale », « participative » ou autres. Ils ne feraient que renforcer les régimes représentatifs, dominés par la fausse démocratie « libérale », dont nous avons mis en évidence le déficit démocratique. Pour rester dans la ligne des conclusions de cette étude, et ne pas cautionner les idées en cours, selon lesquelles, la démocratie directe serait impraticable et négative, **un progrès net et praticable vers la démocratie directe**, est seul envisageable. Or, le seul acte de démocratie directe institutionnalisé, le référendum, a été trop souvent utilisé comme moyen de restauration ou de confirmation et de renforcement plébiscitaire, de l'autorité de gouvernants en perte de vitesse. C'est pourtant le seul moyen d'expression directe et forte de la souveraineté populaire, en matière de conduite de la société. Une des premières mesures à prendre est de le redresser dans son déclenchement – initiatives populaires et parlementaires –, et dans son déroulement, de plus largement l'utiliser et de l'étendre à tous les niveaux de la vie publique. **Le référendum-débat**, dont nous avons jeté les bases, répond à l'exigence de restaurer la souveraineté populaire sur ses propres décisions. **Un premier référendum fondamental devrait, alors, pouvoir lancer un processus de démocratisation qui aboutisse à un nouveau contrat social, une nouvelle constitution, un degré choisi par le peuple lui-même de possession des pouvoirs de gouvernement, donc un degré de démocratie plus élevé.**

Si le peuple le veut, s'il n'est pas grugé une nouvelle fois, l'adoption de mesures que suggère cet ouvrage – limitation de cumul des mandats, suppression des pouvoirs régaliens du Président, du monopole « *énarchique* », etc. –, et d'autres qui s'y ajouteraient, lui permettrait d'améliorer sensiblement la mauvaise démocratie représentative en vigueur. Il démontrerait, en quelques actes puissants, que la démocratie directe est praticable si elle est appliquée à ce pour quoi elle a été conçue et ce pour quoi elle est mieux adaptée que toute autre : faire que la volonté populaire, non seulement s'exprime, mais

prime, sur toute question essentielle de gouvernement de la société des hommes.

\*  
\* \*

Si le progrès humain existait, la démocratie, idée née et pratiquée en Grèce, il y a plus de vingt-cinq siècles, aurait été approfondie, améliorée, épanouie et étendue à toute l'humanité. Les hommes et femmes auraient, partout sur Terre, des droits égaux, associés à des possibilités réelles d'en bénéficier également et concrètement, sans discrimination, mais sans privilège ni excès.

L'état dans lequel se trouve notre planète est tel, après tant d'années d'exercice de gouvernements imposés ou délégués, que seul le peuple paraît pouvoir modifier la trajectoire de son destin qui le mène tout droit vers des catastrophes humaines et écologiques sans précédent.

**Il n'y a aucune autre issue que de croire au peuple, car, à désespérer de lui, c'est de l'homme qu'on désespère. Il n'y a pas d'autre issue que l'espoir en nous-mêmes rassemblés en démocratie, pour décider, agir et mieux vivre, plus nombreux, différents mais semblables.**

## TABLE DES MATIERES

### DEMOCRATIE

Le nom volé d'une idée violée

---

1	INTRODUCTION	
9	PREMIERE PARTIE : L'IDEE DE DEMOCRATIE	
11	CHAPITRE I-I	L'embrouillamini de définitions hétéroclites
15	CHAPITRE I-II	Définir la démocratie
21	CHAPITRE I-III	Définir l'idée ou définir la chose
31	CHAPITRE I-IV	Le Peuple
39	CHAPITRE I-V	Les Pouvoirs en jeu
45	CHAPITRE I-VI	Définition – Le degré de Démocratie
55	CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	
61	DEUXIEME PARTIE : LA NATURE DU POUVOIR	
63	CHAPITRE II-I	Une notion confuse
73	CHAPITRE II-II	Le concept de pouvoir chez les auteurs
83	CHAPITRE II-III	De la nature des actions à la nature du pouvoir
91	CHAPITRE II-IV	L'énergie est dans tout
101	CHAPITRE II-V	L'Information est le propre de l'homme
111	CHAPITRE II-VI	La nature des divers types de pouvoir
145	CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	
151	TROISIEME PARTIE : DES PROPRIETES FONDAMENTALES DE LA DEMOCRATIE A L'AMELIORATION DES REGIMES EXISTANTS	
155	CHAPITRE III-I	La démocratie directe dans une société d'individus indépendants

165	CHAPITRE III-II	Société et lien social
181	CHAPITRE III-III	La décision démocratique directe dans une société unie
191	CHAPITRE III-IV	Implications et conséquences du jeu démocratique
207	CHAPITRE III-V	La liberté
265	CHAPITRE III-VI	Démocratie et compétence
285	CHAPITRE III-VII	Organisation et Développement Social
311	CHAPITRE III-VIII	Les « démocraties » parlementaires
351	CHAPITRE III-IX	Changer les « démocraties » en démocratie
381	CONCLUSION GENERALE	